



GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878
Date de révision: 15/01/2026 Remplace la version de: 18/09/2025 Version: 1.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel
UFI : PCPA-JVCV-J208-Y21F
Code du produit : 7008149
Type de produit : Détergent
Groupe de produits : Produit fini

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange : Lessive professionnelle pour textiles blancs et couleurs

Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Solipro - Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A.S.
Immeuble Smart Parc / BAT Est
11 Avenue Dubonnet
92400 Courbevoie
France
T +33 (0)1 46 67 58 50
consommateurs@boltonsolitaire.fr, www.solipro.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 0800800042

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	Ce numéro flèche automatiquement les appels vers le centre antipoison le plus proche, en fonction du lieu de l'appelant. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318
Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Contient

Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3); Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium; SILICIC ACID SODIUM SALT; Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium⁶

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
carbonate de sodium	N° CAS: 497-19-8 N° CE: 207-838-8 N° Index: 011-005-00-2 N° REACH: 01-2119485498-19	15 – 30	Eye Irrit. 2, H319
Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6 N° REACH: 01-2119457268-30	5 – 15	Ox. Sol. 3, H272 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium	N° CAS: 68955-19-1 N° CE: 273-257-1 N° REACH: 01-2119490225-39	5 – 15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
SILICIC ACID SODIUM SALT	N° CAS: 1344-09-8 N° CE: 215-687-4 N° REACH: 01-2119448725-31	2,5 – 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium ^c	N° CAS: 68411-30-3 N° CE: 270-115-0 N° REACH: 01-2119489428-22	1 – 2,5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=1260 mg/kg) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alcools en C12-18 éthoxylés (7 OE)	N° CAS: 68213-23-0 N° CE: 500-201-8	1 – 2,5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3)	N° CAS: 15630-89-4 N° CE: 239-707-6 N° REACH: 01-2119457268-30	(7,5 ≤ C < 25) Eye Irrit. 2; H319 (25 ≤ C < 100) Eye Dam. 1; H318
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium	N° CAS: 68955-19-1 N° CE: 273-257-1 N° REACH: 01-2119490225-39	(10 ≤ C < 20) Eye Irrit. 2; H319 (20 ≤ C < 100) Eye Dam. 1; H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. Si les vêtements collent à la peau, ne pas les enlever. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Autoprotection du secouriste	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Moyens d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
Procédés de nettoyage : Ramasser mécaniquement le produit.
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	: Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
Durée de stockage maximale	: 36 mois
Température de stockage	: 5 – 60 °C
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL et PNEC

carbonate de sodium (497-19-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	≈ 10 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	≈ 10 mg/m ³
Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) (15630-89-4)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets locaux, inhalation	5 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,035 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,035 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,035 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	16,24 mg/l
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium (68955-19-1)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	4060 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	285 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	24 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	85 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	2440 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,098 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,01 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,013 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	3,45 mg/kg poids sec

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium (68955-19-1)	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,345 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,631 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	6,8 mg/l
SILICIC ACID SODIUM SALT (1344-09-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	1,59 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	5,61 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,38 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	0,8 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	7,5 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	1 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	7,5 mg/l
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	348 mg/l
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium^c (68411-30-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	119 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	7,6 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	0,425 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	1,3 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	42,5 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,268 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0268 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,0167 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	8,1 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	6,8 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	35 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	3,43 mg/l

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Diphényléther (101-84-8)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	14 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	59 mg/m ³
A long terme - effets locaux, inhalation	7 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,000455 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0000455 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,00455 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,0926 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,00926 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0183 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	10 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Type	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité			EN 166

Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Protection des mains					
Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	3 (> 60 minutes)	0.4mm		

Protection respiratoire

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Couleur	: blanc.
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Ininflammable.
Limite inférieure d'explosion	: Non applicable
Limite supérieure d'explosion	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 10,5 – < 11,5
Concentration de la solution de pH	: 5 %
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 445 – 605
Densité relative de vapeur à 20°C	: Non applicable
Taille d'une particule	: Pas disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eau, humidité. Rayons directs du soleil.

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

carbonate de sodium (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 mg/kg de poids corporel Animal: rat
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: other:

Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) (15630-89-4)	
DL50 orale rat	1034 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel

Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium (68955-19-1)	
DL50 orale rat	4010 mg/kg
DL50 cutanée lapin	10000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l

SILICIC ACID SODIUM SALT (1344-09-8)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5 mg/l/4h

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium ^c (68411-30-3)	
DL50 orale rat	≈ 1260 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5 mg/l/4h

Alcools en C12-18 éthoxylés (7 OE) (68213-23-0)	
DL50 orale	> 500 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
pH: 10,5 – < 11,5

carbonate de sodium (497-19-8)	
pH	≈ 11,6 Concentration: (≈)0,1 other:

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 10,5 – < 11,5

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

carbonate de sodium (497-19-8)	
pH	≈ 11,6 Concentration: (≈)0,1 other:

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

SILICIC ACID SODIUM SALT (1344-09-8)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	> 159 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: female

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
---	--

SILICIC ACID SODIUM SALT (1344-09-8)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
--	--

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium ^c (68411-30-3)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	300 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	2500 mg/kg de poids corporel Animal: rat
NOAEL (subchronique, oral, animal/femelle, 90 jours)	50 mg/kg de poids corporel Animal: , Animal sex: female

Alcools en C12-18 éthoxylés (7 OE) (68213-23-0)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	≥ 500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents)

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
-----------------------	--

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel	
Viscosité, cinématique	Non applicable

Alcools en C12-18 éthoxylés (7 OE) (68213-23-0)	
Viscosité, cinématique	28,793 mm²/s

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

carbonate de sodium (497-19-8)	
CL50 - Poisson [1]	≈ 300 mg/l (Gambusia affinis)

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

carbonate de sodium (497-19-8)	
CE50 - Crustacés [1]	≈ 227 mg/l (Daphnia magna)
Carbonate de disodium, composé avec peroxyde d'hydrogène(2:3) (15630-89-4)	
CE50 - Crustacés [1]	4,9 mg/l Test organisms (species): Daphnia pulex
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium (68955-19-1)	
CL50 - Poisson [1]	17 mg/l Cyprinus carpio
CE50 - Crustacés [1]	15 mg/l Daphnia magna
CE50 72h - Algues [1]	38 mg/l Scenedesmus subspicatus
NOEC chronique poisson	0,11 mg/l Pimephales promelas
NOEC chronique crustacé	0,14 mg/l Daphnia magna
SILICIC ACID SODIUM SALT (1344-09-8)	
CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	≈ 345 mg/l
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium^c (68411-30-3)	
CL50 - Poisson [1]	1,67 mg/l (Lepomis macrochirus)
CE50 - Crustacés [1]	2,9 mg/l (Daphnia magna)
CE50 72h - Algues [1]	≈ 29 mg/l (Selenastrum capricornutum)
NOEC (chronique)	1,18 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	0,23 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique crustacé	≈ 1,18 mg/l (Daphnia magna)
Alcools en C12-18 éthoxylés (7 OE) (68213-23-0)	
CL50 - Poisson [1]	> 10 – < 100
CE50 - Crustacés [1]	> 10 – < 100
CE50 72h - Algues [1]	> 10 – < 100 mg/l
12.2. Persistance et dégradabilité	
GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel	
Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium (68955-19-1)	
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,52 g O ₂ /g substance
Biodégradation	76 %
Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium^c (68411-30-3)	
Biodégradation	≈ 89 %

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium (68955-19-1)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,1
--	------

Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium^c (68411-30-3)

Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	2
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	≈ 3,32
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Acide sulfurique, esters monoalkyliques en C12-18, sels de sodium (68955-19-1)

Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	≈ 3,1
---	-------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.
Liste européenne des déchets (LoW, CE 2000/532)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
Code HP	: HP4 - "Irritant – irritation cutanée et lésions oculaires": déchet pouvant causer une irritation cutanée ou des lésions oculaires en cas d'application.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non réglementé

Transport maritime
Non réglementé

Transport aérien
Non réglementé

Transport par voie fluviale
Non réglementé

Transport ferroviaire
Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'ozone (2024/590)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement (CE) du Conseil pour le contrôle des biens à double usage

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) DU CONSEIL relatif au contrôle des biens à double usage

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Règlement sur les détergents (CE 648/2004)

Étiquetage du contenu	
Composant	%
agents de blanchiment oxygénés, agents de surface anioniques	5-15%
agents de surface non ioniques, phosphonates, savon, polycarboxylates	<5%
enzymes	
azurants optiques	
parfums	

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:	
ACGIH	Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
CSA	Évaluation de la sécurité chimique
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
PE	Perturbateur endocrinien
EN	Norme européenne
CED	Catalogue européen des déchets
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:	
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
Log Kow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)
Log Pow	Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)
MAK	maximum workplace concentration
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
OSHA	Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI	Équipements de protection individuelle
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
FT	Fonction technique
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
TWA	Moyenne pondérée en temps
COV	Composés organiques volatiles
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
UFI	Identifiant unique de formulation

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.

GENIE PRO Lessive Hautes Performances Ecolabel

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:		
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul

La classification respecte : ATP 12

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.